

**Kelis**

Xavier Hennequin, Directeur de projets

06 64 86 22 03

xavier.hennequin@kelis.fr

OpenINSA

Hamid Le Fleurier

INSA de Toulouse

135 Av. de Ranguel

31400 Toulouse

Référence DV24084

Sujet Développement Scenari pour OpenINSA

2 oct. 2024

Développement Scenari

OpenINSA

Sommaire

1. Qui sommes nous ?	2
2. Notre prestation	3
3. Devis	4
Conditions générales de service	6

1. Qui sommes nous ?

Qui sommes-nous ?

Kelis est une entreprise du numérique libre (ENL), créée en 2004, détenue par ses salariés-associés, sous forme de **société coopérative**.

Concepteurs des solutions *open source* **Scenari** de **production, de gestion et de publication de documentations multimédia**, nous en développons le cœur logiciel.

Experts en ingénierie documentaire, nous accompagnons nos clients et partenaires dans la conception et le déploiement de solutions éditoriales et documentaires Scenari.

Notre équipe, constituée de seize collaborateurs, se compose de profils techniques et fonctionnels. Nous proposons une gamme de services pour chaque étape du processus de déploiement :

- Audit documentaire
- Définition d'une architecture technique cible
- Conception et réalisation de la solution logicielle éditoriale et documentaire
- Reprise du contenu existant
- Mise en production : déploiement technique, organisation des processus
- Formation et accompagnement des utilisateurs, administrateurs...
- Accompagnement de la production : médiatisation de contenus, maintenance de la solution, assistance auteurs et technique, hébergement et surveillance des serveurs.

Nos clients sont présents dans tous les secteurs d'activité (secteur public, industrie, services), de toute taille (de la PME, au grand compte public ou privé) et appartiennent à différents domaines métiers :

- la formation et la gestion des connaissances ;
- la rédaction de documentation technique, logicielle, juridique et procédurale ;
- la gestion et la communication : catalogue de formation, portail d'informations...

Pour en savoir plus

- sur Kelis : <https://scenari.kelis.fr>.
- sur Scenari : <https://scenari.software/>

Kelis : une société qui innove

Après avoir été labellisée Jeune Entreprise Innovante, Kelis consacre plus de 15% de son chiffre d'affaires à l'évolution de la technologie Scenari. Ces évolutions profitent directement aux utilisateurs qui bénéficient des mises à jour de l'environnement technique.

Nos clients



2. Notre prestation

Votre contexte et demande

Le service inter-établissement **OpenINSA**¹ dispose d'un serveur Scenari actuellement hébergé et maintenu par Kelis.

Pour simplifier l'accès à ce service, OpenINSA souhaite que ce serveur soit connecté à chacun des différents fournisseurs d'identité des 7 établissements d'OpenINSA par le standard SAML.

Cet accès a pu être testé au premier semestre 2024 pour mener au constat suivant : le paramétrage actuel du serveur côté établissement demande un chiffrement des requêtes issues du serveur Scenari.

1. <https://openinsa.groupe-insa.fr/decouvrir-openinsa/qui-sommes-nous>

Constatant que les établissements ne peuvent modifier ce paramétrage (passer `idp.encryption.optional = true`), vous nous demandez de modifier **Scenari pour qu'un serveur Scenari supporte le chiffrement des requêtes XML** (sachant qu'un serveur Scenari supporte la signature de ses messages).

A noter que le serveur Scenari supporte déjà le déchiffrement et la validation des signatures des réponses que l'on reçoit.

Notre proposition

Nous vous proposons de modifier le coeur Scenari afin de supporter le chiffrement des requêtes XML.

Cette option sera activable dans SCENARIBuilder et à la création du serveur Scenari dans une version 6.2.5 et +.

Réserves et limites

En terme de sécurité, cette nécessité de chiffrer la requête n'est pas indispensable dans ce contexte d'échanges déjà protégés par le https//.

Au delà des arguments techniques, certains de nos clients qui ont des exigences fortes en sécurité (Direction de l'Information Légale et Administrative ou encore le Comité Internationale de la Croix Rouge) ne nous ont pas demandé cette fonction de chiffrement dans le cadre d'une authentification SSO avec SAML.

Livrables

- Code source de Scenari modifié et disponible sur scanri-software
- Fichiers d'installation du SCENARIchain server (extension .tgz) pour OpenINSA

Organisation du projet

Xavier Hennequin est votre interlocuteur unique sur ce projet. Il fera appel aux collaborateurs internes de Kelis pour ce projet.

Le planning est à décider ensemble au début du projet.

3. Devis

No	Prestations	Nature de la prestation	Tarif unitaire	Unité	Quantité	Tarif HT	Tarif TTC
	Développement Scenari						
1	Chiffrement des requêtes XML	Développement + Gestion de projet avec conseils	888	jour.homme	10	8 880,00 €	10 656,00 €
	TOTAL					8 880,00 €	10 656,00 €
		TVA (20 %)				1 776,00 €	

- Le devis est soumis à la TVA au taux légal en vigueur, 20 % à date.
- Cette proposition est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Échéancier de paiement

- 100 % à la livraison finale.

Conditions générales de service

1. Champ d'application du contrat

Ce contrat s'applique aux prestations de services réalisées par Kelis. Toute modification de ce contrat ou d'un devis doit être confirmée par écrit par Kelis. En passant votre commande, vous acceptez expressément les présentes conditions.

2. Prix et conditions de paiement

Sauf mention contraire explicite, les factures émises par Kelis sont payables à réception. Au-delà d'un délai de trente (30) jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur s'applique automatiquement ainsi qu'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

Le paiement peut être effectué par virement de banque à banque ou chèque bancaire (pour la France).

3. Confidentialité

Chaque partie s'engage à faire respecter la confidentialité des informations, sources de la Solution éditoriale et documentaire, documents qui lui sont présentés comme tels par l'autre partie.

Kelis est autorisé à utiliser le nom et logo d'OpenINSA dans le cadre d'une brève description de l'usage de Scenari par OpenINSA sur ses sites web ou ses documents de communication. OpenINSA pourra demander la modification ou le retrait d'éléments mentionnés.

4. Responsabilité

Chaque partie est responsable envers l'autre partie de tout manquement aux obligations mises à sa charge par le présent contrat.

Ni Kelis, ni OpenINSA ne sont responsables :

- des dommages qui résulteraient du fait de l'autre partie, du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure,
- des dommages indirects tels que ceux retenus par la jurisprudence.

Responsabilité d'OpenINSA

OpenINSA prendra toutes les dispositions nécessaires pour fournir à Kelis les moyens nécessaires à l'exécution de ses prestations, notamment la disponibilité de l'équipe projet interne, l'accès à ses locaux, et toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet. OpenINSA est responsable des spécifications fournies pour l'exécution des prestations, du contrôle de l'exécution des prestations, de la sauvegarde et de la confidentialité des données, des déclarations réglementaires lui incombant.

Responsabilité de Kelis

Kelis garantit à OpenINSA que les prestations fournies sont accomplies suivant les usages de la profession par du personnel qualifié. Kelis est responsable de son personnel et de ses sous-traitants ainsi que des dommages causés par son personnel et par ses sous-traitants.

Dans le cadre des prestations d'Assistance, OpenINSA reconnaît expressément que Kelis est soumis à une obligation de moyens. Kelis ne saurait être tenu responsable des dommages directs ou indirects, dès lors que l'intervention est réalisée par OpenINSA lui-même.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de Kelis au titre d'une décision judiciaire ayant autorité de la chose jugée, OpenINSA reconnaît expressément que l'indemnité mise à la charge de Kelis ne pourra excéder 2 fois le montant du présent contrat.

Toutefois, cette limitation de responsabilité ne s'applique pas :

- en cas de dommages corporels,
- en cas de dol ou faute intentionnelle.

5. Licence

La suite logicielle Scenari est en quadri-licence open source MPL1.1, GPL2.0, LGPL 2.1, CeCILL 2.0, ce qui permet le contrôle externe du code informatique de l'application.

Tout développement générique, réalisé dans le cœur de la suite logicielle, est soumis à ces mêmes licences.

Les applications Scenari et le code source sont accessibles sur le site scenari.software.

6. Propriété

Le résultat des prestations, à savoir les composantes informatiques configurées ou développées spécifiquement pour OpenINSA et la documentation spécifiquement écrite, sont la propriété d'OpenINSA.

Les composantes informatiques pré-existantes et les documents pré-existants en licence Creative Common (documentation de la solution éditoriale et documentaire notamment) ne le deviennent pas.

Cette clause est levée en cas de non-paiement et les résultats des prestations non payés resteront alors la propriété de Kelis jusqu'au paiement définitif.

7. Traitement des données personnelles

Kelis et OpenINSA s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données (RGPD) »).

Les données personnelles (nom, prénom, adresse mail) collectées sont exploitées aux seules fins d'exécution du présent contrat. Elles ne font l'objet d'aucun autre usage ni ne sont transmises à des tiers.

Kelis assistera OpenINSA, responsable de traitement, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données.

Kelis notifie OpenINSA, responsable de traitement, de toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximal de 24 heures après en avoir pris connaissance et par ticket sur le système de suivi du service. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

8. Assurance en responsabilité civile

Kelis s'engage à souscrire, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une assurance en responsabilité civile de manière à couvrir les conséquences pécuniaires pour OpenINSA des dommages corporels, matériels et immatériels dont Kelis aurait à répondre, causés par tout agissement de Kelis et/ou de ses sous-traitants éventuels lors de l'exécution du contrat.

Une attestation de sa compagnie d'assurance pourra être communiquée à tout moment, sur demande d'OpenINSA.

Kelis s'engage à maintenir en vigueur cette assurance tout au long du présent contrat.

9. Obligation de vigilance

Les obligations qui s'imposent à Kelis sont celles prévues par le droit du travail français.

Pour satisfaire à l'obligation de vigilance imposée aux donneurs d'ordre, Kelis communiquera à OpenINSA par le biais d'un service en ligne les documents visés à l'article D. 8222-5 du Code du travail :

- extrait K-bis,
- attestation de vigilance, délivrée par l'Urssaf,
- liste nominative des travailleurs étrangers hors Communauté Européenne ou Attestation de non-emploi de salariés étrangers hors CE.

10. Renégociation

En cas de changements de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, en cas de modification significative de l'environnement technologique d'OpenINSA ou de son usage compromettant le bon déroulement de la prestation, les Parties peuvent demander une renégociation du contrat. Si la négociation échoue, le contrat peut être résilié.

11. Résiliation

Ce contrat est résiliable :

- à la date anniversaire, en respectant un préavis de deux mois par l'une ou l'autre des parties ;
- lorsque la renégociation amiable s'avère impossible lors de changements imprévisibles ou décidés par OpenINSA ;
- en cas de manquement grave ou persistant de l'autre partie à ses obligations contractuelles, non réparé dans un délai de trente jours de la mise en demeure de l'autre partie, étant entendu que les montants payés par OpenINSA restent acquis à Kelis.

La résiliation du contrat ne lève pas les obligations de confidentialité, de responsabilité des deux parties, de règlement d'OpenINSA et d'exécution des prestations par Kelis dès lors que le règlement desdites prestations est intervenu.

12. Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation. Il est rédigé en langue française.

En cas de litige entre les parties concernant l'interprétation de ces conditions générales, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige serait porté devant les juridictions compétentes.